

SALAIRES 2011 : le Coup de sifflet final !

La 3ème et dernière réunion sur les NAO Easydis s'est tenue le 24 février 2011.
Les dernières propositions de la direction :

SALAIRES

EMPLOYES/OUVRIERS :

➤ **AUGMENTATION GENERALE SUR SALAIRES REELS BRUTS**

au 1er avril + 2 % et au 1er juillet + 0,50 %

➤ **REVALORISATION DE LA GRILLE DES MINIMA** au 1^{er} juin 2011 avec pente de 25 %
(entre 1A et 4C)

	1A	1B	2A	2B	2C	3A	3B	3C	4A	4B	4C
1 ^{er} juin 2011	1393	1393	1393	1415	1435	1475	1495	1540	1595	1645	1715

➤ **AUGMENTATION OBLIGATOIRE MINIMALE POUR LE PASSAGE A L'ECHELON C :**

↳ 2B à 2C 25 € au lieu de 20€

↳ 3B à 3C 35 € au lieu de 30€

↳ 4B à 4C 45 € au lieu de 40€

EASYDEVE : une note explicative de modalité de calcul sera adressée à tous les employés au plus tard avec le bulletin de paie du mois de juin 2011.

ENCADREMENT, au 1^{er} avril 2011

➤ **Cadres** → **2,25%** de la masse salariale sera consacré aux augmentations individuelles (hors promotion, hors rémunération)

➤ **Agent de maîtrise**
 Niveaux 5 et 6

- **1,00 %** en augmentation générale sur salaires REELS
- **1,25 %** de la masse salariale, consacré aux augmentations individuelles (hors promotion, hors rémunération variable)

➤ **REVALORISATION DE LA GRILLE DE SALAIRES ENCADREMENT AU 1ER JUIN 2011 :**

↳ Niveau V passe de 1905 à 1955 €

↳ Niveau VI passe de 2040 à 2100 €

↳ Niveau VII passe de 2580 à 2660 €

↳ Niveau VII passe de 3000 à 3100 €

➤ **RECONDUCTION DES MESURES :**

↳ Tout membre de l'encadrement qui n'aurait pas bénéficié d'une évolution salariale d'au moins 1,8 % de son salaire de base est reçu par sa hiérarchie afin que lui soient expliquées les raisons de cette décision.

↳ Les salariées en congé maternité/adoption, absentes entre le 01/04/2010 et le 1er/04/2011 : revalorisation salariale / sur la moyenne des augmentations de la catégorie.

Congé maternité / 3ème enfant: complément de salaire pris en charge quel que soit le niveau de salaire de base.

MEDAILLE DU TRAVAIL: la prime attribuée est portée de 18 à **21 €** soit 16 % d'augmentation par année de présence au sein de l'entreprise, à compter du 1^{er} avril 2011 et le maintien d'une journée payée, accolée à la cérémonie pour le récipiendaire.

GIE : la prime est portée de 50 à 70 € net

EMPLOI :

Engagement de la direction pour l'embauche de 150 CDI minimum sur l'année 2011

PRIME D'ASTREINTE :

Revalorisation de la prime à 109 € par semaine à compter du 1er avril 2011.

Les semaines d'astreinte avec jour férié (hors samedi ou dimanche) le montant de l'astreinte est porté à 125€.

BON LESSIVE :

Le Bon de lessive de 6 € sera remis à tous les salariés présents à l'effectif au 1^{er} et dernier jour de chaque trimestre.

SALARIES EN SITUATION DE HANDICAP : l'accord Groupe Casino du 20 décembre 2010, en attente de son agrément, est conclu pour une durée de 3 ans, et s'applique notamment à la société EASYDIS.

ABONDEMENT : reconduction de la règle avec augmentation de l'enveloppe

Abondement de la Direction sur les sommes (intéressement + versements volontaires limités à **1720 €** abondement plafonné à **945 €**) versés sur le Plan d'Epargne Groupe.

Tranches de versement	Abondement
de 0 à 120 €	100 %
> à 120 € jusqu'à 220 €	75 %
> à 220 € et \geq 1720 €	50 %

Avec une nouveauté :

Les versements au « PERCO » seront abondés également !

Les dernières propositions de la direction retiennent la plus part des revendications FO.

Nous n'avons pas été entendus sur tout, mais considérons néanmoins ce projet comme un compromis acceptable.

FO veillera au respect de l'engagement par la direction des 150 embauches pour 2011.

**MAINTENANT, C'EST A VOUS TOUS DE DONNER
VOTRE AVIS SUR LA POLITIQUE SALARIALE 2011.**